Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

La France choisit la voie de l'austérité

Par Salim Lamrani
Mondialisation.ca, 18 décembre 2012
Opera Mundi

Région : L'Europe
Thème: Économie

Malgré l'élection du socialiste François Hollande à la présidence de la République, la France, loin de rompre avec le modèle néolibéral qui a conduit une grande partie de l'Europe au désastre, a choisi la voie de l'austérité.

Les politiques d'austérité préconisées par l'Union européenne – l'Allemagne d'Angela Merkel en tête –, le Fond monétaire international et la Banque centrale européenne mènent à l'impasse. Elles sont politiquement impopulaires, économiquement inefficaces et socialement désastreuses. Partout où elles ont été appliquées, que ce soit en Grèce, en Irlande, en Italie, au Portugal ou en Espagne, – sans aucune exception –, elles se sont soldées par un échec, avec une hausse de la pauvreté et du chômage, une hausse de la dette publique, un démantèlement de l'Etat providence avec la destruction des services publics et une baisse drastique des revenus de l'Etat.

L'élection de François Hollande à la présidence de la République en mai 2012 a suscité un certain espoir chez les citoyens français d'une alternative aux politiques d'austérité. Mais loin d'augmenter le salaire minimum de manière significative et de stimuler l'investissement public – mesures qui auraient permis de relancer la croissance économique –, le gouvernement du Premier ministre Jean-Marc Ayrault s'est évertué à appliquer des recettes qui ont démontré leur inefficacité à travers toute l'Europe, avec l'adoption du « pacte pour la compétitivité », recommandé par le rapport Gallois[1].

Le « pacte pour la compétitivité » du rapport Gallois

Le gouvernement a en effet décidé d'appliquer les mesures préconisées par Louis Gallois, commissaire général à l'investissement, qui permettront, selon lui, d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises au niveau international, relancer l'économie et créer de l'emploi. Le président Hollande a donc choisi d'alléger la fiscalité des entreprises par le biais d'un crédit d'impôt de 20 milliards d'euros[2].

Pour ce faire, l'Elysée a adopté deux mesures. Dans un premier temps, les dépenses publiques seront réduites de 10 milliards d'euros. Cela signifie que les services publics mis à disposition des citoyens français se verront fortement affectés, avec un impact direct sur la qualité de vie de la population la plus fragile[3].

La seconde mesure est la plus impopulaire puisque François Hollande a décidé d'augmenter la TVA, revenant ainsi sur sa promesse de campagne. En effet, l'ancien président Nicolas Sarkozy avait fait adopter une hausse de la TVA avec une augmentation des différents

taux : le taux intermédiaire était passé de 5% à 7% et le taux général avait été augmenté de 19,6% à 21,4%. Cela représentait une hausse de la TVA de 10,6 milliards d'euros pour les citoyens. L'une des premières mesures prises par la nouvelle Assemblée nationale a été de supprimer cette hausse de la TVA en juillet 2012[4].

Or, trois mois plus tard, le gouvernement socialiste est revenu sur cette décision en relevant les principaux taux de TVA. Ainsi, à partir du 1er janvier 2014, le taux général passera de 19,6% à 20% et le taux intermédiaire de 7% à 10%. Seul le taux le plus bas a été abaissé de 5,5% à 5%. Ces mesures représentent une hausse des impôts pour les Français de 7 milliards d'euros et affecteront tout particulièrement les catégories populaires. En effet, cette nouvelle TVA représente une perte de pouvoir d'achat de 260 euros par personne et par an, c'est-à-dire 25% du salaire minimum mensuel[5].

La hausse de la TVA (+3% pour des produits aussi nécessaires que le gaz, l'électricité, les transports, les livres ou les médicaments non remboursés par la sécurité sociale) entraînera inévitablement une réduction de l'activité économique. En effet, la perte du pouvoir d'achat des ménages se traduira automatiquement par une baisse de la consommation, donc une diminution de la production. Celle-ci conduira à une augmentation du chômage, et par conséquent par une baisse des recettes fiscales pour l'Etat et une hausse des dépenses liées aux allocations à verser aux personnes sans emploi.

Par ailleurs, ce plan n'est destiné qu'à stimuler 20% de l'économie du pays. En effet, en France, la production à l'exportation ne représente qu' 1/5 de la richesse produite. 80% de la production du pays est destiné à l'usage national et s'en trouvera affectée par la hausse de la TVA[6].

Selon le gouvernement, ce cadeau fiscal de 20 milliards d'euros offert aux grandes entreprises permettra potentiellement de créer 300 000 emplois en France d'ici 2017. Cependant, il n'y a aucune certitude à ce sujet[7]. Par ailleurs, cette affirmation se trouve rapidement en contradiction avec la logique économique. En effet, en admettant que le nombre soit exact, cela revient à chiffrer à 67 000€ le coût d'un emploi créé. Or, la création d'un poste de professeur, d'infirmière, d'assistante sociale ou d'attaché culturel dans la fonction publique coûte 40 000€ annuels à la nation. Ainsi, si l'Etat avait alloué ces 20 milliards d'euros à la fonction publique, 500 000 emplois de qualité auraient pu être créés de manière sûre, c'est-à-dire 200 000 de plus, et auraient grandement contribué à l'amélioration des services publics et du bien-être des citoyens.

Les mesures prises par le président François Hollande et le gouvernement de Jean-Marc Ayrault constituent un contresens économique et sont vouées à l'échec. Elles s'inscrivent dans la droite ligne des politiques d'austérité appliquées partout en Europe qui ont conduit les populations les plus vulnérables au désastre.

Salim Lamrani

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris Sorbonne-Paris IV, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de la Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son dernier ouvrage s'intitule État de siège. Les sanctions économiques des Etats-Unis

contre Cuba, Paris, Éditions Estrella, 2011 (prologue de Wayne S. Smith et préface de Paul Estrade).

Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr

Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel

---

[1] Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, 5 novembre 2012. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/fichiers_joints/rapport_de_louis_gallois_sur_la_competitivite_0.pdf (site consulté le 23 novembre 2012).

[2] *Le Parisien*, « Rapport Gallois : ce que le gouvernement adopte, ce qu'il enterre », 6 novembre 2012. http://www.leparisien.fr/politique/rapport-gallois-ce-que-le-gouvernement-adopte-ce-qu-il-enterre-06-11-2012-2297489.php (site consulté le 23 novembre 2012).

[3] *Ibid.*

[4] Jean-Luc Mélenchon, « Interview TV5 Monde », 6 novembre 2012. http://www.jean-luc-melenchon.fr/2012/11/06/invite-de-tv5-monde/ (site consulté le 23 novembre 2012).

[5] *Ibid.*

[6] *Ibid.*

[7] *Les Echos*, « Jean-Marc Ayrault : 'Le crédit d'impôt devrait créer plus de 300 000 emplois d'ici 2017 », 6 novembre 2012.

La source originale de cet article est Opera Mundi
Copyright © Salim Lamrani, Opera Mundi, 2012

Articles Par : Salim Lamrani

A propos :

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et

journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Contact : lamranisalim@yahoo.fr ; Salim.Lamrani@univ-reunion.fr Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca